



**Communauté d'Agglomération du  
Territoire de la Côte Ouest**

Direction des Travaux et du Patrimoine

**Office National des Forêts de la Réunion**

Service du Développement et de  
l'Aménagement du Territoire

## **MARCHÉ DE TRAVAUX**

### **AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

**1) Pouvoir adjudicateur :**

OFFICE NATIONAL DES FORETS - Direction Régionale de la Réunion – Boulevard de la Providence – CS 71072 - 97404 SAINT DENIS CEDEX

**2) Mode de consultation :**

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, alloti en deux lots en application des articles R.2123-1, R.2113-1 et R.2113-4 du code de la commande publique. Le marché comprend une clause d'insertion (pour le lot 1) par l'économie conformément à l'article L2112-2 du Code de la commande publique.

**3) Objet du marché :**

Référence : **2019-7300-008 (ONF) - N°19 DTP 212 (TCO) – Travaux d'aménagement du Sentier Littoral Ouest en forêt domaniale de Saint Paul – Lot n°1 – Travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) – Lot 2 – Mobilier/Aménagements paysagers/Signalétique**

Conditions d'obtention du dossier de consultation : le dossier d'appel à candidatures peut être retiré sur le profil acheteur de l'ONF, site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr> à partir de la référence **2019-7300-008**

En cas de difficulté contacter l'Office National des Forêts – Direction Régionale de la Réunion – Service du Développement et de l'Aménagement du Territoire – 2 allée de la pépinière – 97400 ST-DENIS - Tél : 0262 20 82 38– e-mail : [patricia.coste@onf.fr](mailto:patricia.coste@onf.fr)

**4) Conditions de remise des offres**

**L'offre sera remise obligatoirement par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation**

**5) Langue & monnaie**

Monnaie : l'euro. Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentations associés.

**6) Critères d'attribution (voir Règlement de la consultation)**

**7) Langue & monnaie**

Monnaie : l'Euro. Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentations associés.

## **8) Financement**

Financement sur fonds européens FEDER (70 % - Etudes + travaux), par la Région (5 % - Etudes et travaux) et TCO (25 %).

## **9) Date et heure limites de réception des candidatures : *Lundi 16 septembre 2019 à 12 H 00 (heure locale) – 10 H00 (heure de Paris)***

## **10) Anomalies éventuelles et renseignements complémentaires**

Le candidat a l'obligation de signaler au maître d'ouvrage sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>), toutes anomalies éventuelles qui figureraient au dossier d'appel à candidatures dans un délai de 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire leur demande sur le site « <https://www.marches-publics.gouv.fr> » au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres.

Tous les échanges entre les entreprises et le maître d'ouvrage se feront uniquement via cette plateforme dématérialisée. Toute entreprise ne s'étant pas identifiée en assumera seule les conséquences.

## **11) Recours :**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de La Réunion

27, rue Félix Guyon

CS 61107

97404 Saint-Denis Cedex

Téléphone : 02 62 92 43 60

Télécopie : 02 62 92 43 62

Courriel : [greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr](mailto:greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

## **12) Date d'envoi du présent avis : 13 août 2019**

*Pour l'ONF*

**Le Directeur Régional  
Sylvain LEONARD**

